Jégard Créatis

EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

ASSOCIATION PLURIELS 94
Siège Social : 4 rue François Villon
94000 CRETEIL

N°SIRET : 384 899 407 00025
APE : 8899 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Léo Jégard & Associés
23 rue du Clos d'Orléans
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél. +33 1 48 73 69 91
bienvenue@jegardcreatis.com

5 rue du Havre - 75008 Paris
SAS au capital de 157 840 €
APE 6920Z - TVA FR 01 702 042 508
RCS Paris - Siret 702 042 508 00052
www.jegardcreatis.com

DIFFERENCE

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

PrimeGlobal

ASSOCIATION PLURIELS 94

Siège Social : 4 rue François Villon
94000 CRETEIL

N°SIRET : 384 899 407 00025
APE : 8899 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PLURIELS 94 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport,

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Nous avons porté une attention particulière sur :

- La quote-part du résultat de l'exercice relatif aux résultats des activités sous contrôle de tiers financeurs. Ces résultats ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.
- Les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à la décision des autorités administratives assurant le financement des établissements et services de l'association,
- Le traitement comptable des engagements de retraite et le suivi des financements attribués.
- Les modalités de l'évaluation des contributions en nature

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 14 avril 2022.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 14 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Franck NACCACHE
Associé

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de
Franck NACCACHE
(+33637777410)
Date : 14/06/2022 14:51:18
Signé avec le code SMS à
usage unique: 536151

Bernadette COLLAIN
Associée

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de
Bernadette COLLAIN
(b.collain@jegardcreatis.com)
Date : 14/06/2022 14:03:15
Signé avec le code à usage
unique : 552583

COMPTES ANNUELS

ACTIF	Exercice 31/12/2021			Exercice 31/12/2020
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 845	3 845	0	0
Autres immobilisations corporelles	633 852	499 311	134 541	54 877
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	749		749	5 000
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	198		198	198
Prêts				
Autres	11 448		11 448	17 073
Total I	650 092	503 157	146 936	77 148
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	22 520		22 520	10 480
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	57 774		57 774	23 000
Valeurs mobilières de placement	776 189		776 189	775 598
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	976 442		976 442	1 014 770
Charges constatées d'avance	1 672		1 672	807
Total II	1 834 598	0	1 834 598	1 824 656
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 484 691	503 157	1 981 534	1 901 804

PASSIF	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
FONDS PROPRES/FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement Affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires	110 899	110 899
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		
Report à nouveau	1 473 274	1 171 684
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	*1 130 601*	*837 576*
Excédent ou déficit de l'exercice	-62 594	301 590
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	*-63 823*	*293 024*
Situation nette (sous total)	1 521 579	1 584 173
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées	-758	-7 193
Total I	1 520 822	1 576 980
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	45 753	41 782
Total II	45 753	41 782
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	92 406	77 979
Total III	92 406	77 979
DETTES		
Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 339	18 536
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	299 099	184 923
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		505
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 100	1 100
Total IV	322 554	205 064
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + III bis + IV + V)	1 981 534	1 901 804

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		40
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		
Ventes de prestations de services	59 672	50 984
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 060 743	2 165 276
dont concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	*2 060 743*	*2 165 276*
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		16 167
Utilisations des fonds dédiés		1 000
Autres produits	20 671	17 345
Total I	2 141 086	2 250 812
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	353 068	290 278
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	113 823	93 485
Salaires et traitements	1 166 168	1 035 172
Charges sociales	516 007	458 073
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	53 560	58 173
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	3 971	11 962
Autres charges	2 369	3 808
Total II	2 208 966	1 950 950
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	67 880	299 862

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	591	2 145
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de charge		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**591**	**2 145**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de charge		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**0**	**0**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**591**	**2 145**
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II + III-IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 912	
Sur opérations en capital	8 400	5 200
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 964	
Total V	**15 276**	**5 200**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	169	
Sur opérations en capital	1 964	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 400	5 200
Total VI	**10 533**	**5 200**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**4 743**	**0**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	48	417
Total des produits (I + III + V)	**2 156 954**	**2 258 157**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**2 219 547**	**1 956 567**
SOLDE INTERMÉDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-62 594**	**301 590**
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	**-63 823**	**-293 024**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	30 500	30 500
Prestations en nature		
Bénévolat	4 350	4 350
TOTAL	34 850	34 850
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	30 500	30 500
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	4 350	4 350
TOTAL	34 850	34 850

ASSOCIATION PLURIELS 94
4, rue François Villon
94000 CRETEIL

ANNEXE

Table des matières

1 Préambule 3
2 Présentation de l'association et de ses activités 3
2.1 Présentation de l'association 3
2.2 Faits significatifs 4
3 Règles et méthodes comptables 5
3.1 Principes comptables 5
3.2 Evènements postérieurs à la clôture 5
3.3 Changements de méthodes comptables 5
3.4 Principales méthodes utilisées 5
3.4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles 6
3.4.2 Créances et dettes 6
3.4.3 Provisions pour risques et charges : Indemnités de fin de carrière 6
3.4.4 Provisions réglementées 6
3.4.5 Fonds dédiés 7
4 Autres informations 7
4.1 Contributions volontaires en nature 7

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont caractérisés par les données suivantes :

-	Total du bilan	1 981 534 €
-	Total des *produits*	2 156 954 €
-	Total des charges	2 219 547 €
-	Résultat de l'exercice *(déficit)*	- 62 594 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'association

L'Association Pluriels 94 est une organisation à but non lucratif régie par la loi de 1901. C'est une Association dite « d'action sociale » répertoriée dans la liste des ESMS (établissements sociaux et médico sociaux).

Déclarée en préfecture en 1994 pour mener des actions de prévention spécialisée auprès des jeunes en difficulté dans le Département du Val-de-Marne, l'Association Pluriels 94 est née de la fusion des deux Associations « Action Jeunesse Prévention » et « Le Village » qui œuvraient dans le Département depuis 1989 pour la première et 1972 pour la seconde.

Ces deux Associations avaient créé une union d'Associations qui s'est traduite par une fusion complète lors d'une Assemblée Générale en 1991. Cette Association « Union Village/Action Jeunesse Prévention » gérait six équipes de Prévention Spécialisée dans le Département avec six conventions différentes.

C'est lors de son Assemblée Générale de juin 1993 que l'Union a décidé de prendre le nom de « Pluriels 94 ».

L'association a signé une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Val-de-Marne en 2018 qui précise le cadre de la mission confiée, soit :

- Mettre en œuvre des actions de préventions spécialisée et, à cette fin, tous les moyens qui lui sont alloués à leur réalisation ;
- Informer le Conseil départemental de toute évolution dans les problématiques rencontrées par les publics localement, et pouvant contribuer à l'évolution des politiques publiques départementales ;
- Informer le Conseil départemental de ses projets structurants, qu'ils portent sur son organisation ou son activité, ainsi que des expérimentations auxquelles elle serait amenée à prendre part le cas échéant ;
- Informer le Conseil départemental des ses assemblées générales, ainsi que des changements dans la constitution de son conseil d'administration ;
- Faire mention de la participation du Département sur tout support de communication, pour toutes les actions intervenant dans le Val-de-Marne.

Consciente de la complexité des problématiques sociales, l'Association Pluriels 94 a souhaité, se donner un but plus large afin, le cas échéant, de diversifier et de compléter ainsi les réponses à apporter aux besoins repérés.

Elle a pour buts :

- Action de prévention, d'assistance ou de bienfaisance auprès des individus ou des groupes en difficulté, voire en rupture, avec leur milieu et/ou leur famille, avec une attention privilégiée pour les plus démunis d'entre eux ;
- Soutenir et susciter tout ce qui peut concourir à leur propre prise en charge et à leur autonomie ;
- Répondre aux besoins et aux demandes d'aide de la population concernée de manière individualisée ;
- Favoriser l'insertion professionnelle, scolaire et sociale des individus et des groupes, en renforçant leur sentiment d'appartenance à la Cité et en leur permettant d'accéder à une réelle citoyenneté ;
- Permettre l'existence d'une concertation au niveau des différents partenaires institutionnels ;
- Mettre en œuvre tous les moyens permettant de développer ses buts.

Moyens mis en œuvre :

- 4 équipes de prévention
  - Equipe de Créteil
  - Equipe de Maisons Alfort / Bonneuil
  - Equipe de Valenton / Limeil-Brévannes
  - Equipe de Villeneuve-Saint-Georges

- Les activités de prévention sont financées par concours publics du Conseil Départemental.

2.2 Faits significatifs

L'année 2021 a été encore une année marquée par des périodes difficiles, liés à la pandémie. La crise sanitaire et ses impacts conditionnent toujours l'organisation de notre travail.

Malgré ces aléas, nous avons géré au mieux les situations problématiques de plusieurs jeunes et de leurs familles, sur l'ensemble de nos territoires d'intervention avec des moyens matériels et humains réduits. Bon nombre de professionnels a été touché directement ou indirectement par la Covid-19 : (absences liées soit aux congés maladies, soit à l'obligation de garder ses enfants ou encore pour cause d'êtres cas contact ou décès d'un parent proche, etc.).

Plusieurs actions collectives auprès des jeunes, et avec nos partenaires, ont été supprimées pour des raisons sanitaires.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels,
- Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux,
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

3.2 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.3 Changements de méthodes comptables

NEANT

3.4 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

L'association gère des équipes dont la gestion est contrôlée, un siège (service commun), une activité propre.

Ces équipes tiennent une comptabilité séparée, en termes de charges et de produits.

Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des équipes soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

3.4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires, ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.4.2 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les dettes et les créances ont toutes une échéance à un an au plus.

3.4.3 Provisions pour risques et charges : Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 92 406 € au 31/12/2021.

Le montant total de l'engagement calculé compte tenu des hypothèses exposées ci-après est de 146 831 € - La charge de l'engagement retraite est étalée sur les années d'ici au départ en retraite des salariés.

La provision de l'engagement pour IFC est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 62 ans
- Prise en compte toutes les personnes de plus de 55 ans au 31/12/2021 = 100 % probabilité qu'ils soient présente au moment du départ retraite
- Les personnes qui ont moins de 55 ans = probabilité qu'ils soient présents au moment du départ retraite = 0%
- Taux de charges sociales retenu : 56 %

3.4.4 Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 reconnait les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

3.4.5 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sur subventions d'exploitation et contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS sont à la clôture au 31/12/2021 d'un montant total de 45 753 €.

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Contributions volontaires en nature

L'importance et la nature des contributions volontaires, en application du règlement 2018-06 et compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué au total pour 34 850 €

Modalités de recensement et de quantification : pour les heures de bénévolats des membres du conseil d'administration sur les temps passés aux réunions de bureau, conseil d'administration et réunion de travail ont été répertoriés pour chacun d'entre-eux pour l'année 2021 et abouti à 145 heures – le taux retenu est des 30 € de l'heure

Les contributions volontaires en nature comprennent les éléments suivants :

- Bénévolat (le temps passé par les administrateurs) pour un montant de 4 350 €
- Mise à disposition des locaux du siège à titre gratuit par la municipalité de Créteil pour un montant de 30 500 € :

4.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 8.736 euros (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce) au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

4.3 Effectif moyen

	Effectifs Equivalent Temps Plein moyen en 2021		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3	4	7
Employés	10	20	30
TOTAL	**13**	**24**	**37**

3 personnes sont en outre en contrat d'apprentissage.

SOMMAIRE

éléments de l'actif	note N°
IMMOBILISATIONS	1
AMORTISSEMENTS	2
éléments du passif	
VARIATION DES FONDS PROPRES	3
NATURE DES REPORTS A NOUVEAU	4
RESULTAT EFFECTIF GLOBAL ET PAR ETABLISSEMENTS	5
VARIATION DES FONDS DEDIES	6
NATURE DES PROVISIONS	7

NOTE 1

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage	4 949		1 104		3 845
Autres immobilisations corporelles	621 126	120 761	108 035		633 852
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	5 000	749	5 000		749
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	**631 076**	**121 509**	**114 139**	**0**	**638 446**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	198				198
Prêts					
Autres	17 073	2 100	7 725		11 448
TOTAL (III)	**17 271**	**2 100**	**7 725**	**0**	**11 646**
TOTAL (I+II+III)	**648 347**	**123 609**	**121 864**	**0**	**650 092**

NOTE 2

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage	4 949		1 104		3 845
Autres immobilisations corporelles	566 249	39 133	106 070		499 311
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	**571 198**	**39 133**	**107 174**	**0**	**503 157**
TOTAL (I+II+III)	**571 198**	**39 133**	**107 174**	**0**	**503 157**
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		39 133			
- financière					
- exceptionnelle					

NOTE N°3

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice au 1/1/2021	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture au 31/12/2021
FONDS PROPRES					
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise					
Statutaires	110 899				110 899
Complémentaires					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Dont activités SMS sous gestion contrôlée					
Autres					
Report à nouveau	1 171 684	301 590			1 473 274
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	*837 576*	*293 024*			*1 130 601*
Excédent ou déficit de l'exercice	301 590	-301 590	-62 594		-62 594
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	*293 024*	*-293 024*	*-63 823*		*-356 848*
Autres fonds propres/fonds associatifs					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
RAN des activités SMS sous gestion contrôlée					
SITUATION NETTE (I)	**1 584 173**	**0**	**-62 594**	**0**	**1 521 579**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	-7 193		8 400	1 964	-758
Couverture du besoin en fonds de roulement	*-101 811*				*-101 811*
Réserve des plus values nettes d'actif	*94 617*		*8 400*	*1 964*	*101 053*
TOTAL (II)	**-7 193**	**0**	**8 400**	**1 964**	**-758**
TOTAL (I+II)	**1 576 980**	**0**	**-54 194**	**1 964**	**1 520 822**
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financière					
- exceptionnelle					

NOTE N°4

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début d'exercice au 1/1/2021	affectation du résultat	autre	Solde fin d'exercice au 31/12/2021
Report à nouveau sans droit de reprise				
Report à nouveau gestion libre	342 107	8 565		350 673
dont :				
Report à nouveau gestion libre Association	*313 222*	*-616*		*312 606*
report à nouveau chantiers éducatifs	*28 886*	*9 181*		*38 067*
Dépenses refusées	-8 000			-8 000
Report à nouveau sous contrôle de tiers				
report à nouveau	842 190	293 024		1 135 215
Charges rejetées contestées				
Charges dont la prise en compte est différée - congés payés	-4 614			-4 614
TOTAL	**1 171 684**	**301 590**	**0**	**1 473 274**

NOTE N°5

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice 2021	Exercice 2020
RESULTAT COMPTABLE	-62 594	301 590
Reprise du résultat antérieur	395 306	446 884
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	332 713	748 474
Dont résultat effectif sous gestion propre	-675	-616
Dont résultat des chantiers éducatifs	1 904	9 181
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	331 483	739 808

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT	Résultat comptable 2021	Reprise excédents ou déficits antérieurs	Résultat administratif à affecter
CRETEIL	-131 180	209 056	77 876
MAISONS ALFORT / BONNEUL	64 128	49 933	114 061
VALENTON / LIMEIL-BREVANNES`	17 009	42 523	59 532
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	-13 780	93 793	80 014
Tortal gestion contrôlée	**-63 823**	**395 306**	**331 483**

NOTE N°6

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'excercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont rembourse ments		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
PROJETS EDUCATIFS	19 472					19 472	19 472
ACSE M.ALFORT	8 352					8 352	8 352
PROJET BICYCLETTE	1 515					1 515	
PROJET LIMITES (2018)	481					481	481
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
ARS STOP COVID	2 000					2 000	
Département / enveloppe COVID - achats protections et activités	9 962					9 962	
Contributions financières d'autres							
Ressources liées à la générosité du							
dons manuels (à préciser)							
ACTIVITES DES EQUIPES		3 971				3 971	
legs et donations							
Total	**41 782**	3 971	0	0	0	45 753	28 304

NOTE N°7

NATURE DES PROVISIONS	Solde début d'exercice au 1/1/2021	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice au 31/12/2021
Provisions pour risques Provisions pour charges sur legs ou donations Provisions pour pensions et obligations similiaires Provisions pour restructurations Provisions pour impôts Provisions pour charges à répartir Autres provisions pour charges	77 979	14 427		92 406
TOTAL	77 979	14 427	0	92 406
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		14 427	0	
- financière				
- exceptionnelle				